

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 08 AVRIL 2024

Le 08 avril 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 02 avril 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 22.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints, ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, MARTIN Denis, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : ATANI Béatrice (pouvoir à DAVY Jean-Luc), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), LETHIELLEUX Joëlle (pouvoir à de RICHEMONT Xavier), MOGUET Françoise (pouvoir à CLEMOT Dany), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

Absents excusés : GUITTON Sébastien, THIBAUT Jean-Paul.

Absents: Néant.

Secrétaire de Séance : HUMEAU Emmanuelle.

DCM N° 2024 - 032 : PISTE CYCLABLE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire.

Madame LECOURT fait savoir au Conseil Municipal que la Région des Pays de la Loire lui a dernièrement transmis une convention concernant le projet de réalisation de la piste cyclable entre la commune de CHEMIRÉ SUR SARTHE et la gare ferroviaire de MORANNES.

Elle rappelle que les aménagements projetés peuvent être décomposés en 4 sections :

- Une première partie d'environ 90m à la sortie de Chemiré sur Sarthe, à partir de la Grande Boire du Rossignol. Cette partie située le long de la RD26 propose un élargissement de talus pour une voie verte sécurisée de 3m de large, en enrobé.
- Une deuxième partie d'environ 700m en site propre s'appuie sur un chemin existant qui sera enrobé afin d'assurer une visibilité, un confort et une pérennité optimaux aux aménagements.
- Une troisième partie fait environ 180m le long de la RD26 pour franchir la Sarthe. Cette section propose d'un côté un trottoir piéton de 1,4m de large et de l'autre un cheminement vélos/piéton sur ouvrage de 2,2m de large.
- Enfin, le projet se termine dans la partie urbanisée de Morannes, sur environ 1km. Les vélos sont ici insérés sur la chaussée, avec un balisage et un marquage au sol adéquat. La circulation automobile est ralentie, du fait de l'étroitesse des rues existantes ou d'aménagements accompagnant le projet comme la pose de chicanes sur la rue de Bel-Air.

Cette convention prévoit notamment les modalités d'exécution des aménagements ainsi que le montant de la participation financière de la Région.

.../...

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240408-DCM2024-032-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Cette participation Régionale pourrait s'élever à 187.852,50 € soit 50% du montant total estimé de l'opération (375.705,00 € HT).

Madame Sylvie LECOURT propose au Conseil Municipal d'accepter la présente convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Madame la Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

